



# 8 ANS RÉVOLUS

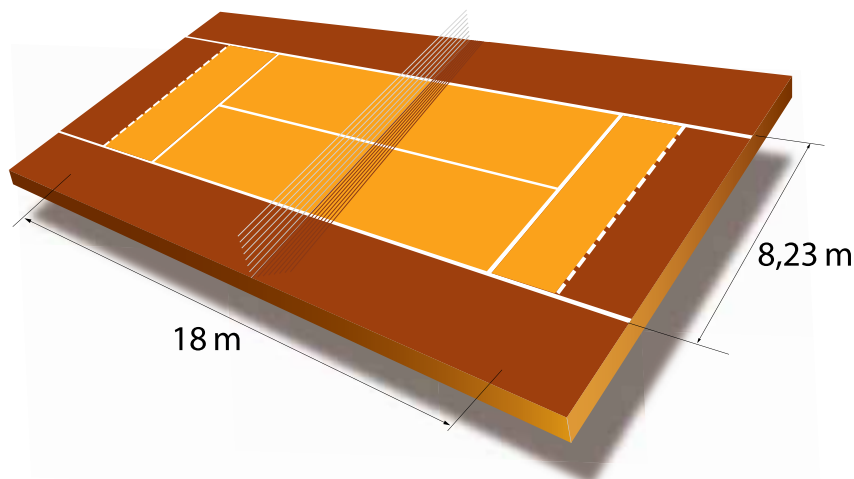
(Né(e) en 2004)

ATTENTION : LES MOINS DE 8 ANS SONT INTERDITS DE TOUTE COMPÉTITION

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES COMPÉTITION ANNÉE SPORTIVE 2012

### Conditions de jeu

- Balle souple 
- Hauteur du filet 0,80 m



### Format des parties

Manches<sup>(1)</sup> : 4 jeux  
 Jeu décisif : 3/3  
 Point décisif<sup>(2)</sup> : oui  
 Scores possibles d'une manche : 4/0, 4/1, 4/2 ou 4/3.

Limitation du nombre de parties par jour :

# 2

- 2 simples
- 2 doubles
- Ou 1 simple et 1 double

### Classement

- Les 8 ans ne sont pas classés.
- Les résultats de cette catégorie ne sont pas pris en compte par le classement calculé informatiquement.

### Limitation du nombre de parties pour l'année sportive <sup>(3)</sup> : 30

Temps de repos entre 2 parties de simple : **3 h**

Temps de repos entre 1 partie de simple et de double : **30 min.**

### Autorisation pour jouer dans les catégories supérieures (surclassement)



Les jeunes autorisés à participer à une compétition dans une catégorie d'âge supérieure jouent alors selon la réglementation propre à cette catégorie.

Automatique avec simple CMNCPTC <sup>(4)</sup>	Avec autorisation de surclassement <sup>(5)</sup>
8 ans	9 et 10 ans

(1) Au meilleur des 3 manches

(2) Application du point décisif à 40 A

(3) Préconisation de la Direction Technique Nationale

(4) Certificat Médical de Non-Contre-indication à la Pratique du Tennis en Compétition (valable 1 an)

(5) Accordée par le Conseiller Technique Régional de la ligue pour une période maximum de 6 mois. Elle doit être signée par le(s) représentant(s) légal(aux) du joueur et être présentée au juge-arbitre. Elle peut faire l'objet d'un renouvellement.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS